

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2655

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf par la société Blue Green - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2655

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf par la société Blue Green - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf à Chassieu a été confiée par convention de délégation de service public (concession) pour une durée de 25 ans à compter du 21 octobre 1989 à la société Blue Green.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2010, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2010 :

Libellé			2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
						En %	tendance
indicateurs financiers (en k€)	des produits		1 622	1 529	1 743	+ 14,00	↗
	des charges		1 670	1 409	1 483	+ 5,25	➡
	résultat net		- 47	- 60	251	+ 518,00	↗
indicateurs d'activité	activités en % du chiffre d'affaires : (2008 : 1 586 k€) (2009 : 1 499 k€) (2010 : 1 680 k€)	golf	49	54	51	- 5,50	↘
		enseignement	13	12	15	+ 25,00	↗
		boutique (pro shop)	12	8	11	+ 37,50	↗
		restauration	29	26	23	- 11,50	↘
	indicateurs quantitatifs	nombre d'abonnements (parcours)	369	385	483	+ 25 %	↗
		green fees (parcours)	15 946	16 598	14 592	- 12 %	↘

Le chiffre d'affaires 2010 s'élevant à 1 680 k€ est en nette hausse (+ 12 %).

Concernant l'activité, l'enseignement (+ 25 %) et la boutique (+ 37,5 %) enregistrent une hausse de fréquentation. Parallèlement, les activités de golf (- 5,5 %) et de restauration (- 11,5 %) connaissent un léger reflux d'activité sur l'exercice 2010.

En terme de chiffre d'affaires, à l'exception de la restauration (- 0,8 %), l'ensemble des activités connaît une progression plus ou moins marquée : + 4,6 % de chiffres d'affaires pour le golf, + 47 % de chiffre d'affaires pour l'enseignement et jusqu'à + 54 % pour la boutique (pro shop).

Le résultat 2010 présente un solde excédentaire de 251 k€ (dont + 108 k€ pour le golf et - 11 k€ pour la restauration), en forte hausse par rapport à 2009.

Les investissements réalisés en 2010 concernent, notamment, la sécurité incendie du bâtiment (6 k€), la sécurité électrique du bâti (5 k€) et divers matériels et travaux relatifs au système d'arrosage (11 k€).

A ce jour, sur un total de 34 k€ au titre de la redevance de 2 % du chiffre d'affaires net devant être réinvesti dans l'équipement par le délégataire, un reste à réaliser de 12 k€ est provisionné en vue des investissements qui seront réalisés sur l'exercice suivant.

Des actions réalisées en faveur du développement durable ont été menées comme la gestion optimisée de l'arrosage sur l'ensemble du parcours (15 % de surface supplémentaire), la mise en place d'un nouveau référentiel sans insecticides et avec une part croissante de produits organo-minéraux. Des démarches complémentaires ont d'ores et déjà été engagées par le délégataire (parc de voitures 100 % électrique, analyse des sols annuelle pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires, organisation de la collecte des déchets issus de l'activité).

En conclusion, alors que l'activité golfique enregistre un léger recul du fait de la modification des profils de golfeurs accueillis sur le site de Chassieu, l'activité d'enseignement connaît, pour sa part, un développement certain, signe de l'engouement du public pour cette discipline souvent méconnue. Par ailleurs, les choix de gestion mis en oeuvre par le délégataire Blue Green durant l'exercice 2010 se traduisent par un résultat excédentaire.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 8 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 produit par la société Blue-Green au titre du contrat de délégation de service public concernant l'activité de réalisation et de gestion d'un complexe de golf à Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.